147e année. - Nº 35 Samedi 29 août 2015

### ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LOIS ET DÉCRETS

#### DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 www.journal-officiel.gouv.fr



# Associations Associations syndicales de propriétaires

## Fondations d'entreprise Fonds de dotation

# Annonce n° 270 - page 4096 30 - Gard ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la préfecture du Gard.

#### ENTENTE COLOMBOPHILE DE CAMARGUE.

Objet : grouper les licenciés d'une ou plusieurs communes ; veiller à ce que les détenteurs de pigeons voyageurs soient inscrits à une association colombophile en application de l'article I de la loi du 23 juin 1994 assurer l'instruction des licenciés qui désirent se présenter à l'examen national du meilleur jeune colombophile de France; veiller à la régularité des entraînements des pigeons voyageurs organiser des concours de pigeons voyageurs encourager les licenciés à concourir à l'amélioration de la race du pigeon voyageur et à participer aux compétitions organiser des manifestations de propagande colombophile ; signaler à la FCF toutes les infractions à la réglementation colombophile dans les conditions précisées notamment dans le code colombophile et à l'article 1 de la loi du 23 juin 1994 (non inscription à une association locale).

Siège social: 11, avenue Pasteur, 30740 Cailar. Site internet: http://lecolombiercailaren.fr.

Date de la déclaration : 11 août 2015.